

Réponse et plan d'action de la direction
 Audit de la gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique
 Janvier 2013

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p>Recommandation 1</p> <p><i>Il est recommandé que le directeur général (DG) du Bureau de la pratique en santé publique (BPSP) élabore un énoncé de mandat de l'Agence exhaustif relativement au perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique (PMSP) et obtienne l'approbation du Comité exécutif (CE).</i></p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation et souligne que le mandat de PMSP de l'Agence doit être élaboré en collaboration avec les intervenants internes de l'Agence, notamment le DG des ressources humaines, dans le domaine du renforcement des capacités de la main-d'œuvre et en collaboration avec les intervenants fédéraux, provinciaux et territoriaux.</p> <p>Une bonne partie du travail nécessaire pour élaborer un énoncé de mandat exhaustif en matière de PMSP de l'Agence sera effectuée dans le cadre de l'initiative de transformation opérationnelle des capacités de la main-d'œuvre. Le DG du BPSP mobilisera des intervenants pertinents au sein de l'Agence pour élaborer un mandat. L'Agence mobilisera des partenaires externes, par l'intermédiaire du réseau de la santé publique, pour valider une compréhension commune du mandat dans tous les champs de compétence au Canada.</p>	<p>Énoncé du mandat de l'Agence pour le (PMSP) élaboré et approuvé par le CE.</p>	<p>Juin 2013</p>	<p>DG, BPSP</p>

Réponse et plan d'action de la direction
 Audit de la gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique
 Janvier 2013

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p>Recommandation 2</p> <p><i>Il est recommandé que le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique formule un plan stratégique, comportant des objectifs stratégiques clairs et des stratégies de soutien, pour décrire l'intention de l'Agence d'appuyer le perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique.</i></p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation et souligne que le Plan stratégique doit être élaboré en collaboration avec d'autres directions générales de l'Agence, dont le DG des ressources humaines.</p> <p>Le DG du BPSP suggère une étape supplémentaire, soit l'obtention de l'approbation du Plan stratégique par le CE de l'Agence avant la mise en œuvre.</p> <p>Dans le cadre de l'Initiative de transformation opérationnelle des capacités de la main-d'œuvre, on élaborera un plan stratégique pour les activités de PMSP de l'Agence, qui sera fondé sur un mandat clairement défini et sur d'importantes consultations avec les directions générales de l'Agence par l'intermédiaire des comités exécutifs des directions générales et sur des discussions au Comité directeur des sous-ministres adjoints (SMA). Cette consultation permettra de déterminer et valider les éléments d'un plan stratégique afin d'assurer qu'il est en harmonie avec les objectifs</p>	<p>Plan stratégique du PMSP élaboré et approuvé par le CE.</p>	<p>Novembre 2013</p>	<p>DG, BPSP</p>

Réponse et plan d'action de la direction
 Audit de la gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique
 Janvier 2013

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
	opérationnels et ceux des programmes, tels que la formation, la gestion des compétences et la détermination des besoins en main-d'œuvre. D'autres consultations avec des intervenants externes par l'intermédiaire du réseau de la santé publique seront organisées au besoin.			
<p>Recommandation 3</p> <p><i>Il est recommandé que le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique établisse une structure de gouvernance interne officielle afin d'orienter et de surveiller la prestation d'activités de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique de l'Agence.</i></p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation et reconnaît qu'il est avantageux d'utiliser des systèmes de gouvernance qui sont déjà en place.</p> <p>Le DG du BPSP consultera les comités exécutifs des directions générales ou le Comité directeur des SMA en vue d'explorer la possibilité d'utiliser des structures de gestion existantes, plus particulièrement le Comité de gestion de l'effectif, afin d'orienter et de surveiller les activités de PMSP de l'Agence.</p> <p>Le Plan stratégique de PMSP traitera des changements requis aux structures et processus de gouvernance afin que les décisions puissent être prises en harmonie avec les priorités et les objectifs de l'Agence.</p>	<p>Identification d'une structure et de processus de gouvernance appropriés et présentation au CE pour approbation.</p>	<p>Décembre 2013</p>	<p>DG, BPSP</p>

Réponse et plan d'action de la direction
 Audit de la gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique
 Janvier 2013

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
<p>Recommandation 4</p> <p><i>Il est recommandé que le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique élargisse et officialise le processus de gestion du risque pour inclure la mise en œuvre de processus uniformes en vue de déterminer et gérer les risques dans le cadre de ses processus de gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique.</i></p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation et souligne l'importance de la participation du directeur général des ressources humaines et du Comité d'encadrement de la gestion des risques dans ce processus.</p> <p>Le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique veillera à ce qu'un processus exhaustif de gestion du risque soit clairement défini dans le Plan stratégique de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique de l'Agence.</p> <p>Le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique veillera à ce que des pratiques de gestion du risque améliorées, liées au perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique, soient mises en évidence dans la prochaine version du Profil de risque de l'organisme de l'Agence.</p>	<p>Établir les lignes directrices en matière de gestion des risques dans le Plan Stratégique de PMSP de l'Agence.</p> <hr/> <p>Inclure la gestion des risques pour le prochain Profil de risque de l'organisme de l'Agence.</p>	<p>Décembre 2013</p>	<p>DG, BPSP</p>

Réponse et plan d'action de la direction
 Audit de la gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique
 Janvier 2013

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
	À l'interne, la gestion des risques sera assurée par la production de rapports mensuels faisant actuellement partie du cadre de mesure du rendement.	Identifier et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour l'identification des risques dans le cadre de la planification annuelle au niveau opérationnel.		
<p>Recommandation 5</p> <p><i>Il est recommandé que le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique établisse un processus commun de planification de programmes et projets de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique afin d'assurer une approche systématique en matière de planification opérationnelle et de surveillance.</i></p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation et souligne que les processus de planification opérationnelle et de surveillance doivent être élaborés en collaboration avec d'autres directions générales de l'Agence et le directeur général des ressources humaines.</p> <p>Le Plan stratégique et les lignes directrices en matière de gouvernance comprendront des cadres de travail visant à aider les directions générales de l'Agence à coordonner les activités de planification et de surveillance du perfectionnement de la main-d'œuvre</p>	<p>Identifier et mettre en œuvre des stratégies en matière planification opérationnelle et de surveillance pour le PMSP de l'Agence.</p> <p>Réunion annuelle de planification avec les intervenants principaux.</p>	<p>Octobre 2013</p> <p>Octobre 2014</p>	<p>DG, BPSP</p> <p>DG, BPSP</p>

Réponse et plan d'action de la direction
 Audit de la gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique
 Janvier 2013

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
	<p>en santé publique.</p> <p>Le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique va réunir un groupe d'intervenants de l'Agence pour mettre au point des systèmes de planification et de surveillance du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique qui alimentent le Plan opérationnel de l'Agence. Il est fortement recommandé d'entreprendre cette activité en partenariat avec le directeur général des ressources humaines.</p>	<p>Bulletin annuel des activités en matière de PMSP.</p>	<p>Octobre 2014</p>	<p>DG, BPSP</p>
<p>Recommandation 6</p> <p><i>Il est recommandé que le directeur général du Bureau de la pratique en santé publique améliore l'approche de la mesure du rendement du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique pour mettre l'accent, de manière complète et cohérente, sur la mesure des activités, extrants et résultats des programmes en vue de mieux renseigner le processus décisionnel de la direction.</i></p>	<p>La direction souscrit à cette recommandation.</p> <p>L'Agence met la dernière touche au cadre de mesure du rendement pour le perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique dans le cadre de la mise au point de l'Architecture d'alignement des programmes.</p>	<p>Mettre en œuvre une stratégie pour la mesure du rendement des activités de PMSP de l'Agence.</p>	<p>Janvier 2013</p>	<p>DG, BPSP</p>
	<p>Le Plan stratégique de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique de l'Agence sera un élément clé de l'Initiative de transformation opérationnelle des capacités de la main-d'œuvre. Les</p>	<p>Rapports trimestriels sur les activités de PMSP.</p>	<p>Mars 2013</p>	<p>DG, BPSP</p>

Réponse et plan d'action de la direction
 Audit de la gestion du perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique
 Janvier 2013

Recommandations	Réponses et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsabilité
	plans stratégiques et opérationnels de perfectionnement de la main-d'œuvre en santé publique vont incorporer des indicateurs de mesure du rendement clairs qui veilleront à ce que les activités soient harmonisées avec les principales mesures de l'Architecture d'alignement de programme.	Rapports annuels au Plan opérationnel de l'Agence.	Mars 2014	DG, BPSP